



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **vendredi 4 avril 2025, 19 h 30** à la salle communautaire sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.



Sont présents :

Madame Chantal Crête
Madame Anik Bois
Madame Manon Bastien Couturier
Monsieur Gilles Ladouceur
Monsieur Don Saliba
Monsieur Jocelyn Martel

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et tous les membres du Conseil sont présents à la salle du conseil.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2025.
- 1.4 Adoption du règlement numéro 556-2025 remplaçant le règlement numéro 539-2024 afin de définir les modalités de paiement et de déterminer les dates d'échéances des versements de taxes à compter de 2026.
- 1.5 Demande d'appui financier de la Paroisse Saint-Félix-de-Valois à Chénéville.
- 1.6 Tournoi de golf annuel au profit du centre de formation adaptée Petite-Nation (Atelier FSPN).
- 1.7 Croix-Rouge - Demande de contribution annuelle - Avril 2025 à mars 2026.
- 1.8 Demande d'appui financier - Cercle des fermières de Chénéville.
- 1.9 Corporation des loisirs Papineau (CLP) - Soirée reconnaissance 2025.
- 1.10 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai 2025.
- 1.11 Appui à la Municipalité de Ste-Christine concernant la dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.
- 2.3 Autorisation - Affichage du poste d'agent(e) de bureau en communications et coordonnateur(rice) des loisirs.
- 2.4 Autorisation - Affichage du poste de directeur adjoint des travaux publics, voirie et CDMR, opérateur et chauffeur.
- 2.5 Démission de l'employé numéro 03-0048.



No de résolution
ou annotation

- 2.6 Autorisation – Affichage du poste de manœuvre, chauffeur et opérateur aux travaux publics.
- 2.7 Autorisation – Embauche d’employés saisonniers 2025.
- 2.8 Adoption de la nouvelle structure salariale de la Municipalité de Lac-Simon.
- 2.9 Autorisation - Ajustements salariaux pour les employés selon la structure salariale.
- 2.10 Adoption du manuel des politiques en matière de ressources humaines.
- 2.11 Adoption des descriptions de tâches et des modèles de contrats de travail pour les employés municipaux.
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **GESTION FINANCIÈRE**
 - 4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.
 - 4.2 Autorisation – Paiement facture Sûreté du Québec – Service année 2025.
 - 4.3 Autorisation - Paiement de la facture de TAG Productions pour l’événement de la Fête à la plage du 26 juillet 2025.
5. **COMMUNICATIONS**
 - 5.1 Mot du maire – résumé des rencontres et de la participation à des comités.
6. **INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**
 - 6.1 Adoption du règlement numéro SSI-2021-001 concernant le règlement uniformisé en prévention incendie.
 - 6.2 Autorisation – Participation au Grand Rendez-vous de la CNESST le 13 mai 2025.
7. **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**
 - 7.1 Aucun dossier à l’ordre du jour.
8. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Dépôt des procès-verbaux du CCU du 7 et 14 février et du 14 mars 2025.
 - 8.2 Adoption du 1^{er} projet de règlement numéro U-21-4 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-21 et ayant pour objet de corriger certaines dispositions et certaines incohérences.
 - 8.3 Adoption du 1^{er} projet de règlement numéro U-22-5 modifiant le règlement de zonage numéro U-22 et ayant pour objet de corriger certaines dispositions et certaines incohérences.
 - 8.4 Adoption du 1^{er} projet de règlement numéro U-23-1 modifiant le règlement de lotissement numéro U-23 et ayant pour objet de permettre l’aliénation de titres de propriété et la possibilité de lotir sur un site patrimonial.
 - 8.5 Avis de motion du projet règlement numéro U-26 constituant le comité consultatif en environnement.
 - 8.6 Dépôt du projet de règlement numéro U-26 constituant le comité consultatif en environnement.
9. **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**
 - 9.1 Aucun dossier à l’ordre du jour.
10. **ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**
 - 10.1 Programme d’aide financière pour l’organisation de la Fête nationale du Québec – Édition 2025 – Autorisation à signer.
 - 10.2 Fête nationale du Québec- Mandater le comité MADA pour l’organisation des festivités de la Fête nationale.



No de résolution
ou annotation

10.3 Demande d'aide financière au programme d'assistance financière aux célébrations locales (PAF).

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. DIVERS

12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs souhaite la bienvenue aux citoyens présents et informe que la séance du Conseil à laquelle ils assistent fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement et sera diffusée en direct ou en différé à partir de l'un des portails de la Municipalité. Il rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du Conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du Conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances. La captation vidéo débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci.

Il y a environ sept (7) personnes qui assistent à la séance.

1.1

95-04-2025
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 19 h 30.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

96-04-2025
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3

97-04-2025
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2025 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE la lecture du procès-verbal du 7 mars 2025 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4

98-04-2025

Adoption du règlement numéro 556-2025 remplaçant le règlement numéro 539-2024 afin de définir les modalités de paiement et de déterminer les dates d'échéances des versements de taxes à compter de 2026

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir les modalités de paiement des taxes municipales et de modifier les dates d'échéances des versements des comptes de taxes payables à compter de janvier 2026;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le règlement numéro 556-2025 remplaçant le règlement numéro 539-2024 afin de définir les modalités de paiement et de déterminer les dates d'échéances des versements de taxes à compter de 2026 comme ci-récité au long et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5

99-04-2025

Demande d'appui financier de la Paroisse Saint-Félix-de-Valois à Chénéville

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier reçue de la Fabrique de la Paroisse Saint-Félix-de-Valois;

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil accorde un don de 500 \$ à la Paroisse Saint-Félix-de-Valois pour les travaux de restauration du bâtiment patrimonial;

QU'un suivi soit effectué auprès de la Paroisse Saint-Félix-de-Valois concernant l'utilisation de la somme distribuée;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6

100-04-2025

Tournoi de golf annuel au profit du centre de formation adaptée Petite-Nation (Atelier FSPN)

CONSIDÉRANT la réception d'une invitation pour le tournoi de golf annuel au profit du centre de formation adaptée Petite-Nation (Atelier FSPN), organisme sans but lucratif pour les personnes handicapées du territoire, qui vise à favoriser l'intégration sociale et professionnelle de la personne présentant une déficience intellectuelle, physique, un trouble du spectre de l'autisme et/ou fonctionnelle;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil autorise l'achat de deux billets pour le souper, au coût de 55 \$ chacun au profit du centre de formation adaptée Petite-Nation (Atelier FSPN);

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-11000-493.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.7

**101-04-2025
Croix-Rouge – Demande de contribution annuelle – Avril 2025 à mars 2026**

CONSIDÉRANT l'Entente de service aux sinistrés et l'avis de contribution;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la dépense de 225 \$ à titre de contribution financière à la Croix-Rouge pour la période d'avril 2025 à mars 2026;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.8

**102-04-2025
Demande d'appui financier – Cercle des fermières de Chénéville**

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier de la part de la présidente du Cercle des fermières de Chénéville;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil accorde un don de 100 \$ au Cercle des fermières de Chénéville;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.9

**103-04-2025
Corporation des loisirs Papineau (CLP) – Soirée reconnaissance 2025**

CONSIDÉRANT la réception du formulaire pour la soirée reconnaissance 2025 par la Corporation des loisirs de Papineau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de souligner l'excellent travail de bénévolat effectué par Monsieur Éric Legault et Madame Ginette Renaud;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à libeller un chèque au nom du Comité des loisirs Papineau pour l'achat de 4 billets à la soirée reconnaissance 2025 pour un montant de 120 \$;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-11000-493.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.10

104-04-2025

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai 2025

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil proclame le 17 mai comme étant la « JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE »;

ET QUE cette journée soit soulignée.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.11

105-04-2025

Appui à la Municipalité de Ste-Christine concernant la dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyen(nes);

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT QUE par ailleurs, que le financement promis à la MRC de Brome-Missisquoi et aux municipalités locales de son territoire à la suite du changement de région administrative n'a pas été ajusté systématiquement, ce qui a eu un impact négatif sur leurs finances, et ce malgré les engagements du Gouvernement du Québec;



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST-spécial

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil appui la Municipalité de Ste-Christine pour la demande au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois;

DE transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au ministre et député de notre territoire, monsieur André Lamontagne;

DE transmettre également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1

Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois de mars ont été déposés.

2.2

Dépôt de la correspondance

Aucune correspondance n'a été déposé pour le mois de mars.

2.3

106-04-2025
Autorisation - Affichage du poste d'agent(e) de bureau en communications et coordonnateur(rice) des loisirs

CONSIDÉRANT la lettre de démission déposée par l'employée numéro 02-0031 datée du 9 janvier 2025 pour sa retraite au début du mois de juillet;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire afficher un poste d'agent(e) de bureau en communications et coordonnateur(rice) des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à afficher un poste d'agent(e) de bureau en communications et coordonnateur(rice) des loisirs à l'interne et externe selon la Politique de ressources humaines en vigueur à raison de 35/h par semaine.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.4

107-04-2025
Autorisation - Entérinement de l'affichage du poste de directeur adjoint des travaux publics, voirie et CDMR, opérateur et chauffeur

CONSIDÉRANT QUE le directeur adjoint des travaux publics, voirie et CDMR quittera prochainement son emploi au sein de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire afficher un poste de directeur adjoint des travaux publics, voirie et CDMR, opérateur et chauffeur;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil entérine l'affichage du poste de directeur adjoint des travaux publics, voirie et CDMR, opérateur et chauffeur à l'interne et externe selon la Politique de ressources humaines en vigueur à raison de 40/h par semaine.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.5

**108-04-2025
Démission de l'employé numéro 03-0048**

CONSIDÉRANT la lettre de démission reçue de l'employé numéro 03-0048 datée du 14 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE la démission de l'employé numéro 03-0048 sera effective le 30 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil accepte la démission de l'employé numéro 03-0048 à titre de chauffeur et manœuvre aux travaux publics et le remercie pour ses services.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.6

**109-04-2025
Autorisation – Entérinement de l'affichage du poste de manœuvre, chauffeur et opérateur aux travaux publics**

CONSIDÉRANT la lettre de démission déposée par l'employé numéro 03-0048 datée du 14 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire afficher un poste de manœuvre, chauffeur et opérateur aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil entérine l'affichage du poste de manœuvre, chauffeur et opérateur aux travaux publics à l'interne et externe selon la Politique de ressources humaines en vigueur à raison de 40/h par semaine.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.7

**110-04-2025
Autorisation – Embauche d'employés saisonniers 2025**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de parfaire les effectifs en ressources humaines de la Municipalité pour la saison estivale;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil entérine les différents taux salariaux des employés saisonniers selon la structure salariale en vigueur concernant les postes temporaires suivants, pour la période estivale 2025 :

- Préposés au débarcadère X3 (40 heures par semaine, 20 semaines);
- Préposé pour le mesurage de boues X1 (40 heures par semaine, 24 semaines);
- Manœuvres aux Travaux publics X3 (40 heures par semaine, 14 semaines);
- Inspecteur temporaire X1 (35 heures par semaine, 20 semaines);
- Préposés à l'accueil du parc de l'Amitié - mini-putt X3 (40 heures par semaine, 12 semaines);
- Préposés à l'écocentre X2 (X1 40 heures par semaine, X1 24 heures par semaine, 24 semaines);
- Sauveteur-chef X1, assistant-sauveteur X1 et sauveteurs X3 (40 heures par semaine, 11 semaines);

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire respectif à chacun des services municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.8

111-04-2025

Adoption de la nouvelle structure salariale de la Municipalité de Lac-Simon

CONSIDÉRANT la résolution numéro 324-11-2024 de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2024 dans le but d'obtenir le soutien de Monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, conseiller en ressources humaines agréée afin d'effectuer un exercice de gestion sur la rémunération globale ainsi que la révision de la structure salariale de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle structure salariale s'appuie sur les lois, sur le principe d'équité externe ainsi que sur de bonnes pratiques qui permettent de justifier une décision en matière de rémunération, et ce, en considération des spécifications de la Municipalité de Lac-Simon;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil adopte la nouvelle structure salariale selon les recommandations de la directrice générale, madame Marie-Pier Lalonde Girard;

ET QUE pour les années suivantes, l'augmentation salarial soit ajusté au 1^{er} janvier de chaque année en suivant la structure salariale.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.9

112-04-2025

Autorisation - Ajustements salariaux pour les employés selon la structure salariale

CONSIDÉRANT la résolution numéro 111-04-2025 adoptant la nouvelle structure salariale des employés municipaux;

CONSIDÉRANT le tableau indiquant le salaire pour les employés permanents et temporaires déposé par la directrice générale aux membres du Conseil;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE les salaires soient ajustés pour l'année 2025 de façon trimestrielle à compter du 1^{er} avril 2025 tout en suivant la nouvelle structure salariale;

QUE le Conseil autorise les ajustements salariaux à la suite de l'adoption de la nouvelle structure salariale pour certains employés municipaux permanents et temporaires, et ce, effectif à compter du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.10

113-04-2025

Adoption du manuel des politiques en matière de ressources humaines

CONSIDÉRANT QUE la version actuelle du manuel des politiques en matière de ressources humaines date de 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer une mise à jour des informations inscrites car certaines sont erronées ou désuètes;

CONSIDÉRANT QUE le manuel des politiques en matière de ressources humaines est appliqué à l'ensemble du personnel depuis novembre 2008;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon adopte le manuel des politiques en matière de ressources humaines tel que déposé aux membres du Conseil;

QUE le manuel des politiques en matière de ressources humaines entre en vigueur à compter de l'adoption de la présente résolution et soit transmis à l'ensemble du personnel.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.11

114-04-2025

Adoption des descriptions de tâches et des modèles de contrats de travail pour les employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite clarifier les rôles et responsabilités de ses employés afin d'assurer une organisation efficace du travail;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de descriptions de tâches précises favorise une meilleure gestion des ressources humaines et une meilleure compréhension des attentes de la Municipalité envers son personnel;

CONSIDÉRANT QUE les contrats de travail doivent être conformes aux lois et règlements en vigueur et préciser les conditions d'emploi et spécifications relatives à chacun des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'examen et à la mise à jour des descriptions de tâches ainsi qu'à la confection des contrats de travail pour ses employés;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE la Municipalité adopte officiellement les descriptions de tâches pour les différents postes municipaux, telles que présentées aux membres du Conseil;

QUE les contrats de travail des employés municipaux soient approuvés et mis en application conformément aux termes et conditions prévus pour chacun des employés;

QU'à compter de la présente résolution, les descriptions de tâches entrent en vigueur et que les contrats de travail soient signés par chacun des employés;

QUE le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et la directrice générale, madame Marie-Pier Lalonde Girard soient autorisés à signer les contrats de travail au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1

115-04-2025

Liste des chèques, des prélèvements et des salaires – Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois de mars, totalisant la somme de **4 175,12 \$** et portant les numéros **18756 à 18766**;
- Dépôts directs totalisant la somme de **207 193,68 \$**;
- Prélèvements totalisant la somme de **83 428,14 \$**;
- Salaires des employés pour la période du 23 février 2025 au 22 mars 2025, pour un montant total de **123 688,69 \$**;
- Rémunération des élus du mois de mars 2025 pour un montant total de **10 114,43 \$**.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.2

116-04-2025

Autorisation – Paiement facture Sûreté du Québec – Service année 2025

CONSIDÉRANT la réception de la facturation des sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec, le 25 mars 2025 portant le numéro de facture 108474, pour la période de facturation du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil autorise le paiement de sa quote-part annuelle de 433 089 \$ pour l'année 2025 qui sera payable en deux (2) versements, comme suit :

- Le 1^{er} versement doit être fait au plus tard le 30 juin 2025, au montant de 216 545 \$, et;
- Le 2^e versement doit être fait au plus tard le 31 octobre 2025, au montant de 216 544 \$;

ET QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-21000-441.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.3

117-04-2025

Autorisation - Paiement de la facture de TAG Productions pour l'événement de la Fête à la plage du 26 juillet 2025

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro #26725ml pour la sonorisation, l'éclairage, les équipements ainsi que les artistes pour la journée du 26 juillet 2025 lors de l'événement de la Fête à la plage au montant de 28 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit payer une somme de 50 % du montant total pour la réservation de la sonorisation, de l'éclairage, des équipements et des artistes pour la journée du 26 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à libeller un chèque à l'ordre de TAG Productions au montant de 14 000 \$, plus les taxes applicables à compter de l'adoption de la présente;

QUE la somme restante soit payable 10 jours avant l'événement;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-70170-447.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 512-2020, madame Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière

5. COMMUNICATIONS

5.1

Mot du maire – résumé des rencontres et de la participation à des comités

Monsieur Jean-Paul Descoeurs, maire mentionne le nombre d'appels reçus par le centre d'appel 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité de Lac-Simon pour l'année 2024. Il indique le nombre pour chaque catégorie et mentionne que le total de ceux-ci est de 305. Il rappelle qu'il est bénéfique que le 9-1-1 existe et qu'il sert de protection dans les résidences et lors de divers événements. Dans un autre ordre d'idées, il mentionne que puisque les séances sont maintenant enregistrées et en rediffusion, il doit y avoir du respect malgré les différentes situations qui peuvent survenir. Il remercie les citoyens de Lac-Simon pour leur respect et leur civisme envers les élus municipaux.



No de résolution
ou annotation

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1

118-04-2025

Adoption du règlement numéro SSI-2021-001 concernant le règlement uniformisé en prévention incendie

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2021-10-217 a été adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau le 20 octobre 2021, uniformisant le règlement en matière de prévention incendie;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 mars 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le règlement numéro SSI-2021-001 concernant le règlement uniformisé en prévention incendie comme ci-récité au long et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2

119-04-2025

Autorisation – Participation au Grand Rendez-vous de la CNESST le 13 mai 2025

CONSIDÉRANT l'importance de la formation du directeur ainsi que du directeur adjoint du service de sécurité en incendie;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires prévues à cet effet;

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Stephen Bélanger et le directeur adjoint du service de sécurité incendie, monsieur Thierry Désormeaux, soient autorisés à participer au Grand Rendez-vous de la CNESST qui se tiendra à Québec le 13 mai 2025;

QUE les frais d'inscription de 180 \$ chacun, incluant les taxes applicables, soient payés, de même que les frais d'hébergement et de kilométrage, conformément à la politique en vigueur;

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires 02-22000-454, pour l'inscription et 02-22000-310, pour les frais de déplacement et d'hébergement.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1

Dépôt des procès-verbaux du CCU du 7 et 14 février et du 14 mars 2025

Les procès-verbaux du CCU du 7 et 14 février et du 14 mars 2025 ont été déposés aux membres du Conseil pour analyse.



No de résolution
ou annotation

8.2

120-04-2025

Adoption du 1er projet de règlement numéro U-21-4 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-21 et ayant pour objet de corriger certaines dispositions et certaines incohérences

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les permis et certificats numéro U-21 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 14 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon souhaite se munir d'une réglementation plus cohérente et plus facile d'application;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon souhaite régler certaines situations irrégulières qui ne cadrent pas avec la réglementation actuelle en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et un dépôt du 1er projet du règlement ont été dûment déposés à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU'une recommandation favorable du comité consultatif en urbanisme a été émise le 14 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), une assemblée publique sera tenue sur le projet de règlement, par l'entremise du directeur du service de l'urbanisme, et toute autre personne pourra s'y faire entendre à ce propos;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC de Papineau et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le règlement numéro U-21-4 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-21 et ayant pour objet de corriger certaines dispositions et certaines incohérences comme ci-récité au long et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3

121-04-2025

Adoption du 1er projet de règlement numéro U-22-5 modifiant le règlement de zonage numéro U-22 et ayant pour objet de corriger certaines dispositions et certaines incohérences

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro U-22 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 14 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon souhaite se munir d'une réglementation plus cohérente et plus facile d'application;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon souhaite régler certaines situations irrégulières qui ne cadrent pas avec la réglementation actuelle en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et un dépôt du 1er projet du règlement ont été dûment déposés à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 mars 2025;

CONSIDÉRANT QU'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme a été émise le 14 juin 2024 et le 12 juillet 2024;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), une assemblée publique sera tenue sur le projet de règlement, par l'entremise du directeur du service de l'urbanisme, et toute autre personne pourra s'y faire entendre à ce propos;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC de Papineau et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le règlement numéro U-22-5 modifiant le règlement de zonage numéro U-22 et ayant pour objet de corriger certaines dispositions et certaines incohérences comme ci-récité au long et faisant partie intégrante de la présente résolution.

POUR = 5 CONTRE = 1

ADOPTÉE à la majorité

8.4

122-04-2025

Adoption du 1er projet de règlement numéro U-23-1 modifiant le règlement de lotissement numéro U-23 et ayant pour objet de permettre l'aliénation de titres de propriété et la possibilité de lotir sur un site patrimonial

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro U-23 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 14 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon souhaite se munir d'une réglementation plus cohérente et plus facile d'application;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon souhaite assouplir son règlement de lotissement en conformité au schéma d'aménagement en vigueur et son amendement récent;

CONSIDÉRANT QU'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme a été émise le 6 février 2025;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et un dépôt du 1er projet du règlement ont été dûment déposés à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), une assemblée publique sera tenue sur le projet de règlement, par l'entremise du directeur du service de l'urbanisme, et toute autre personne pourra s'y faire entendre à ce propos;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC de Papineau et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le règlement numéro U-23-1 modifiant le règlement de lotissement numéro U-23 et ayant pour objet de permettre l'aliénation de titres de propriété et la possibilité de lotir sur un site patrimonial comme ci-récité au long et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

8.5

123-04-2025

Avis de motion du projet règlement numéro U-26 constituant le comité consultatif en environnement

Monsieur Jocelyn Martel, conseiller, donne un avis de motion indiquant que le règlement numéro U-26 constituant le comité consultatif en environnement sera adopté à une séance ultérieure du Conseil.

8.6

124-04-2025

Dépôt du projet de règlement numéro U-26 constituant le comité consultatif en environnement

Monsieur Jocelyn Martel, conseiller, dépose le projet de règlement numéro U-26 qui sera adopté à une séance ultérieure du Conseil constituant le comité consultatif en environnement, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

125-04-2025

Programme d'aide financière pour l'organisation de la Fête nationale du Québec – Édition 2025 – Autorisation à signer

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Lac-Simon de promouvoir l'évènement de la Fête nationale du 23 juin 2025;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour le Conseil d'obtenir une aide financière pour organiser cet évènement;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise monsieur Mario Legault à préparer et signer tous les documents nécessaires à l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec, prévue le 23 juin 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité

10.2

126-04-2025

Fête nationale du Québec – Mandater le comité MADA pour l'organisation des festivités de la Fête nationale

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Lac-Simon de promouvoir l'activité de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour le Conseil municipal d'obtenir des sommes d'argent pour préparer la Fête nationale du 24 juin 2025;

CONSIDÉRANT que le Comité MADA a démontré de l'intérêt afin de prendre en charge l'organisation des festivités de la Fête nationale;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil municipal nomme Madame Lise Tremblay et mandate le Comité MADA pour l'organisation du projet des festivités de la Fête nationale.

ADOPTÉE à l'unanimité

10.3

127-04-2025

Demande d'aide financière au programme d'assistance financière aux célébrations locales (PAF)

CONSIDÉRANT QUE le Comité MADA organise annuellement les festivités de la fête nationale du Québec sur le terrain municipal de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'associe au Comité MADA pour l'organisation de cet événement;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil s'engage, pour l'année 2025, à contribuer aux dépenses liées à l'organisation de la fête nationale du Québec, sur le terrain de la Municipalité de Lac-Simon, en payant la somme maximale de 10 000 \$;

QUE cette dépense s'applique au poste budgétaire 02-70170-447.

ADOPTÉE à l'unanimité

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Madame Chantal Crête, conseillère, informe qu'il n'y a pas eu de rencontre car le comité est en attente de l'analyse des résultats du formulaire qui circule actuellement. Madame Crête invite les citoyens à participer et remplir ledit formulaire et elle indique qu'une rencontre aura lieu la semaine prochaine.

12. DIVERS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1

128-04-2025

Levée de la séance

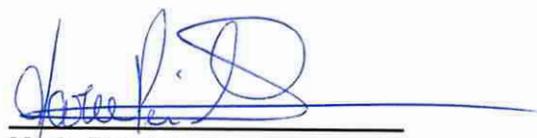
Il y a sept (7) personnes qui assistent à la séance.

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la séance soit et est levée à 20 h 44.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et
greffière-trésorière